

Interpellation présentée par le député :
M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 7 avril 2011

Interpellation urgente écrite **SwissDRG : progrès ou danger !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

A partir du premier janvier 2012, chaque séjour hospitalier sera classé dans un groupe de pathologie et indemnisé de manière forfaitaire sur la base de critères définis comme le diagnostic principal, les diagnostics supplémentaires, les traitements et le degré de sévérité. C'est ce que l'on nomme DRG (**D**iagnosis **R**elated **G**roup).

Il est certain que les hôpitaux devront rapidement s'adapter et risquent de voir leur chiffre d'affaires diminuer. Les moyens et longs séjours hospitaliers poseront problèmes sur le plan financier.

Sachant que 70 % des coûts opérationnels des hôpitaux sont des coûts de personnel, la FMH, H+, et 14 autres associations, avec le soutien explicite de la CDC (Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé), demandent des garanties pour les conditions de travail et la qualité des prestations.

Ces structures ont peur que les salaires, les conditions de travail, la formation professionnelle et la qualité des prestations pour les patients soient menacés.

Elles demandent des mesures d'accompagnements.

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les mesures d'accompagnements que l'Etat pense prendre pour assurer la qualité des prestations et les conditions de travail ?